

Compte rendu de séance
Séance du 11 janvier 2021

Le 11 janvier 2021 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle du Foyer rural, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 05/01/2021

Date d'affichage : 05/01/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS

A été nommé secrétaire : M. DAILLIERES Stéphane

Objets des délibérations

Désicions prises dans le cadre des délégations au maire - 2021-01

Autorisation pour l'engagement des dépenses avant le vote du budget 2021 - 2021-02

Etude de faisabilité pour la réhabilitation du logement 1 Grande rue - 2021-03

Désignation d'un référent sécurité routière - 2021-04

Numérotation des habitations et changement de nom des voies et lieux-dits - 2021-05

Désicions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2021-01

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
2020-56	Devis	BELLEVUE	Fleurissement municipal	680 €
2021-01	Devis	SOGECO	Remplacement candélabre rue Nationale suite accident (09/2020)	1 979 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation pour l'engagement des dépenses avant le vote du budget 2021

réf : 2021-02

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses d'investissement en 2021 avant le vote du budget primitif.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement.

CHAPITRE	BP 2020	AUTORISE
D16	2 000 €	2 000 €
D20	3 000 €	5 000 €
D204	30 000 €	30 000 €
D21	10 793,98 €	10 000 €
D23	436 742 €	138 732,60 €
TOTAL	742 930,40 €	185 732,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à engager, liquidier et mandater les dépenses d'investissement en 2021 avant le vote du budget primitif.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Etude de faisabilité pour la réhabilitation du logement 1 Grande rue

réf : 2021-03

Le Maire propose au Conseil municipal de choisir un architecte pour la réhabilitation du logement situé au 1 Grande rue.

Voici les offres reçues en mairie :

- PIX ARCHITECTURE :14 160 €
- DES ETOILES : 11 760 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à négocier avec DES ETOILES.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un référent sécurité routière

réf : 2021-04

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la Préfecture de nommer un élu référent de la sécurité routière dont le rôle consiste à :

- Etre le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de nommer Thierry RICOT, référent de la sécurité routière.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Numérotation des habitations et changement de nom des voies et lieux-dits

réf : 2021-05

Le Maire rappelle au Conseil municipal la démarche de mise à jour des adresses dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Chaque adresse doit comprendre un numéro y compris les lieux-dits.

Les décisions relatives aux dénominations des voies relèvent du Conseil municipal.

Les décisions relatives à la numérotation des adresses relèvent du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de reporter le vote sur cette question au prochain Conseil municipal afin de permettre à chaque élu de retourner sa feuille de distribution du bulletin municipal annotée des éventuelles remarques.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1. Commission Vie scolaire

Le Maire informe le Conseil municipal de la décision de la Communauté de Communes du Pays Fléchois de maintenir le rythme scolaire à 5 matinées (4 jours 1/2) et le Pass éducatif du vendredi après-midi.

2. Projet Multicommerce

Le Maire fait un retour sur la porte ouverte du 26 rue Nationale.

Une quinzaine de personnes sont venues découvrir le lieu du projet de multicommerce.

Séance levée à 22H30

En Mairie, le 08/02/2021

Le Maire

Jean-Yves DENIS

